

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CIVITAS HARMONIZER ^{TM/MC}

000003000971

Version 2.0

Date de révision 2019/04/12

Date d'impression 2019/04/12

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : CIVITAS HARMONIZER ^{TM/MC}

Code du produit : HARMON, HARMONCDY, HARMCADY

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Intelligro ^{MC}
2310 Lakeshore Road West
Mississauga ON L5J 1K2
Canada

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Lubrifiants Petro-Canada Inc.: 1-844-388-2665;
CHEMTREC Transport Emergency: 1-800-424-9300;
Numéro des centres antipoison: Consulter l'annuaire téléphonique.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Dispersion de pigment utilisé conjointement avec CIVITAS
TURF DEFENSE ^{MC} comme pesticide pour terrains de golf et
terrains de sport.

Préparé par : Product Safety: +1 905-491-0565

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Aspect	liquide
Couleur	vert
Odeur	Aucun(e)

Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments d'étiquetage SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'entrée principales : Contact avec les yeux
Ingestion
Inhalation
Contact avec la peau

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

IARC

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CIVITAS HARMONIZER ^{TM/MC}

000003000971

Version 2.0

Date de révision 2019/04/12

Date d'impression 2019/04/12

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

ACGIH

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par ACGIH.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
propane-1,2-diol	57-55-6	10 - 20

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.
Demander conseil à un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminés.
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Demander conseil à un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
Appeler un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.
NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Demander conseil à un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Le secouriste doit se protéger.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Pas d'information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CIVITAS HARMONIZER ^{TM/MC}

000003000971

Version 2.0

Date de révision 2019/04/12

Date d'impression 2019/04/12

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote (NO_x), composés halogénés, oxydes métalliques, fumée et vapeurs irritantes comme produits d'une combustion incomplète.
- Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Le matériel peut créer des conditions glissantes.
Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en interdire l'accès à toute personne non autorisée.
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Enlever toute source d'ignition.
Enlever avec un absorbant inerte.
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Assurer une ventilation adéquate.
Contacter les autorités locales compétentes.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Aucun(e) à notre connaissance.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas ingérer.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Conditions de stockage sûres : Conserver dans le conteneur d'origine.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la cha-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CIVITAS HARMONIZER ^{TM/MC}

000003000971

Version 2.0

Date de révision 2019/04/12

Date d'impression 2019/04/12

leur ni au soleil.
Protéger contre le gel.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
propane-1,2-diol	57-55-6	LMPT (Vapeur et aérosol)	50 ppm 155 mg/m ³	CA ON OEL
		LMPT (aérosol)	10 mg/m ³	CA ON OEL

Mesures d'ordre technique : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Filtre de type : filtre contre les vapeurs organiques

Protection des mains
Matériel : néoprène, nitrile, alcool polyvinylique (PVAL), Viton(R).

Remarques : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Protection des yeux : Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Mesures de protection : Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.
Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau expo-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CIVITAS HARMONIZER ^{TM/MC}

000003000971

Version 2.0

Date de révision 2019/04/12

Date d'impression 2019/04/12

sée soigneusement après manipulation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide
Couleur	:	vert
Odeur	:	Aucun(e)
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	7.0 - 9.0
point d'écoulement	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 93.3 °C (199.9 °F) Méthode: Creuset fermé Cleveland
Point de Feu	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.198 kg/l (15 °C / 59 °F)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CIVITAS HARMONIZER ^{TM/MC}

000003000971

Version 2.0

Date de révision 2019/04/12

Date d'impression 2019/04/12

les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Possibilité de réactions dangereuses	:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	:	Donnée non disponible
Matières incompatibles	:	Réactif avec agents oxydants.
Produits de décomposition dangereux	:	Susceptible de dégager des COx, NOx, composés halogénés, oxydes métalliques, fumées et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables	:	Contact avec les yeux Ingestion Inhalation Contact avec la peau
---	---	--

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	Remarques: Donnée non disponible
Toxicité aiguë par inhalation	:	Remarques: Donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	Remarques: Donnée non disponible

Composants:

propane-1,2-diol:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 22,000 mg/kg,
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg,

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques	:	Donnée non disponible
-----------	---	-----------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques	:	Donnée non disponible
-----------	---	-----------------------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CIVITAS HARMONIZER ^{TM/MC}

000003000971

Version 2.0

Date de révision 2019/04/12

Date d'impression 2019/04/12

Donnée non disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CIVITAS HARMONIZER ^{TM/MC}

000003000971

Version 2.0

Date de révision 2019/04/12

Date d'impression 2019/04/12

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Éliminer les résidus du produit conformément aux instructions de la personne responsable de l'élimination des déchets.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances chimiques de ce produit sont soit listées dans l'inventaire TSCA soit en sont exemptées en conformité avec l'inventaire TSCA.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; CPR - Règlement sur les produits contrôlés; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concen-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CIVITAS HARMONIZER ^{TM/MC}

000003000971

Version 2.0

Date de révision 2019/04/12

Date d'impression 2019/04/12

tration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Pour obtenir des exemplaires de FDS : Ouest du Canada, téléphone: 1-800-661-1199; télécopieur: +1-800-378-4518
Ontario et Centre du Canada, téléphone: 1-800-576-1686; télécopieur: 1-800-201-6285
Québec et Est du Canada, téléphone: 1-800-576-1686; télécopieur: 1-800-201-6285
Pour de l'information sur la prévention reliée aux produits: 1 905-491-0565

Préparé par : Product Safety: +1 905-491-0565

Date de révision : 2019/04/12

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR